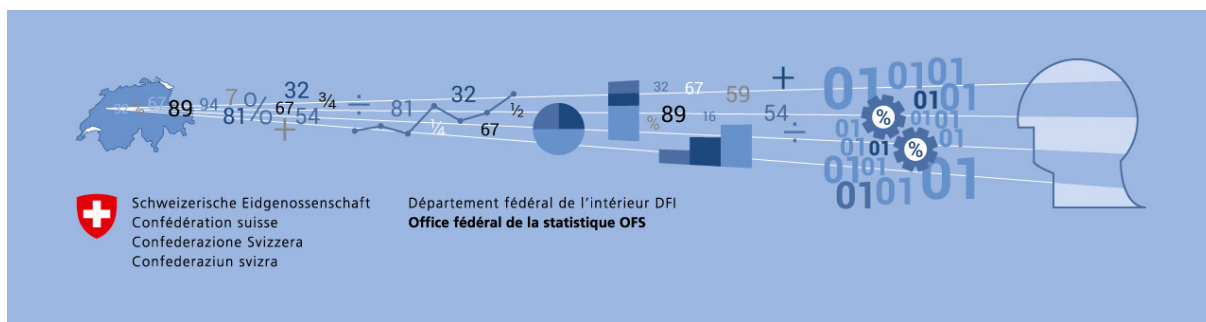




Communiqué de presse

Embargo: 29.4.2024, 8h30

19 Criminalité et droit pénal

Privation de liberté

Hausse de 7% du nombre de personnes détenues en 2024

La Suisse comptait 6881 personnes détenues le 31 janvier 2024 (+7% par rapport au même jour de référence de l'année précédente). Ce total est proche de celui enregistré le 31 janvier 2020, avant la pandémie de COVID-19. Parmi ces 6881 personnes, 64% exécutaient une peine ou une mesure, y compris en exécution anticipée, 30% se trouvaient en détention provisoire ou pour des motifs de sûreté et 6% étaient incarcérées pour d'autres raisons. Ces chiffres proviennent du dernier relevé de la privation de liberté de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Si l'effectif a augmenté en janvier 2024, le nombre de places de détention (7251) est quant à lui resté stable par rapport à l'année précédente (+0,8%). Cela a eu pour effet de rehausser le taux d'occupation au niveau national de 5,3 points.

Augmentation du taux d'occupation

Le 31 janvier 2024, le taux d'occupation dans les établissements pénitentiaires était de 94,9% en Suisse. Il s'agit du niveau le plus élevé depuis 2014. Par rapport à 2023, l'augmentation du taux d'occupation a été plus importante dans les deux concordats alémaniques que dans le Concordat latin. Cela dit, les taux d'occupation du Concordat de la Suisse centrale et du Nord-Ouest (92,7%) et du Concordat de la Suisse orientale (88,4%) restent en dessous de la valeur nationale. Même si le taux d'occupation dans le Concordat latin a pour sa part peu augmenté entre 2023 et 2024 (+3,4%), il a cette année dépassé les 100% pour la première fois depuis 2021 (102,4%).

Davantage de personnes en détention provisoire ou pour des motifs de sûreté

2076 personnes étaient placées en détention provisoire ou pour des motifs de sûreté le 31 janvier 2024 (+7,9% par rapport à 2023). Depuis le début du relevé en 1988, le total de 2024 est le deuxième plus élevé pour cette catégorie de détention. Parmi ces 2076 personnes, 6,3% étaient de sexe féminin, 22% de nationalité suisse, et plus de la moitié étaient détenues dans les seuls cantons de Zurich, Vaud et Genève.

Informations concernant l'enquête

Le relevé de la privation de liberté (FHE) est réalisé annuellement depuis 1988 auprès des institutions de privation de liberté en Suisse. Au jour du relevé, il recense notamment les effectifs de détenus selon le genre de détention, le sexe et la nationalité, ainsi que le nombre de places de détention. Sont également dénombrés les entrées, les journées de détention, les décès et les évasions survenus l'année précédente.

Le taux d'occupation correspond au ratio entre la capacité officielle de l'établissement et le nombre de personnes qui y sont détenues. Un taux d'occupation de 100% signifie que toutes les places de détention sont occupées. Si ce taux dépasse 100%, cela indique que les personnes sont détenues en surnombre par rapport aux places disponibles. On parle alors de suroccupation.

Depuis 2019, la date de l'enquête sur un jour a été modifiée du premier mercredi du mois de septembre au 31 janvier de chaque année.

Des tableaux et de graphiques présentant des chiffres détaillés sont disponibles sous :

[Exécution pénale | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)

[Adultes détenus | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)

[Etablissements pénitentiaires | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](#)

Renseignements

Jonathan Donnet, OFS, Section Criminalité et droit pénal,

tél.: +41 58 485 03 90, e-mail: jonathan.donnet@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2024-0236

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Les membres de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) ont reçu les résultats du présent communiqué de presse trois jours ouvrables à l'avance.